

Le texte suivant est un extrait tiré des dossiers officiels de la rencontre de l'Assemblée Générale du 15 mars, 2006.

La transcription complète est disponible à

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_en.pdf (anglais)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_fr.pdf (français)

http://www.hrw.org/un/elections/pdfs/ga_mtg_ar.pdf (arabe)

M. Sardenberg (Brésil) (*parle en espagnol*) : Au nom de la Colombie, du Guatemala, du Panama, du Paraguay, de l'Uruguay et du Brésil, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que l'Ambassadeur Ricardo Arias et l'Ambassadeur Dumisani Kumalo, Coprésidents, du travail que vous avez accompli sans relâche au cours des cinq derniers mois.

Depuis l'adoption par vote de la Déclaration universelle des droits de l'homme, il y a près de 60 ans, les États ont incorporé dans leur appareil juridique des mécanismes garantissant la défense et le respect des droits de l'homme. C'est un accomplissement majeur, qui a renforcé les normes de la société contemporaine. Les progrès obtenus jusqu'ici sont le résultat d'intenses efforts. Notre détermination d'améliorer les conditions de vie et de mettre fin aux violations des droits de l'homme a permis de surmonter toute sorte de difficultés.

Si le Conseil des droits de l'homme qui vient d'être créé pour remplacer la Commission des droits de l'homme marque un tournant décisif pour la défense et la promotion des droits de l'homme, il ne peut être considéré comme une fin en soi. Le nouveau Conseil s'inscrit dans un processus qui a démarré avec la Déclaration universelle des droits de l'homme. N'oublions pas qu'en fin de compte, les membres de la défunte Commission, vivement critiquée, seront ceux-là mêmes qui siégeront dans le nouveau Conseil. N'oublions pas non plus qu'il importe de redéfinir la manière dont les États abordent la question des droits de l'homme.

Le processus de négociation à l'issue duquel vous avez présenté, Monsieur le Président, le projet de résolution final le 23 février s'est révélé complexe et parfois tortueux. Grâce aux efforts et à la détermination de l'ensemble des Membres, il a été possible de surmonter tous les obstacles et de concrétiser les vœux exprimés par les chefs d'État et de gouvernement au Sommet de 2005. La Colombie, le Guatemala, le Panama, le Paraguay, l'Uruguay et le Brésil appuient fermement la résolution adoptée ce matin. Nous rappelons que le nouveau Conseil, tout en conservant les aspects positifs de la Commission, constitue une avancée sur la voie du renforcement et de l'amélioration du dispositif des Nations Unies pour les droits de l'homme.

Le Conseil, comme d'aucuns l'ont dit, représente une avancée majeure. Il n'en présente pas moins des imperfections qui, nous l'espérons, pourront être corrigées dans l'exécution des tâches quotidiennes du Conseil. Les opinions de nos délégations ont été dûment exprimées au cours du processus de négociation. À ce sujet, je voudrais souligner trois points.

En premier lieu, le texte aurait pu s'étendre davantage sur les notions de dialogue et de coopération, en soulignant leur rôle d'instruments de lutte contre les violations des droits de l'homme. L'expérience nous montre que politiser les droits de l'homme est généralement contreproductif en l'absence d'incitations positives, comme la coopération et le renforcement des capacités.

Deuxièmement, nous déplorons que la proposition tendant à ce qu'un rapport mondial soit établi n'ait pas été retenue dans le texte de la résolution. Analyser la situation des droits de l'homme à l'échelon mondial nous paraît essentiel pour faire reculer la sélectivité politique et la pratique du deux poids, deux mesures, principales critiques formulées à l'encontre des travaux de la Commission des droits de l'homme.

Enfin, nous déplorons que la représentation du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes au sein du nouveau Conseil ait diminué de 27 % par rapport à la composition de la Commission. Nous comprenons la nécessité de renforcer la présence des régions dont le nombre de pays a augmenté. Mais notre région ne comptant pas moins de pays qu'avant, nous ne comprenons pas pourquoi notre représentation devrait subir une baisse aussi importante.

L'adoption de cette résolution était attendue depuis longtemps. Nous étions particulièrement soucieux de ne pas créer un vide entre la clôture des travaux de la Commission et la mise en place de la nouvelle structure. Une telle situation risquerait en effet de compromettre provisoirement la capacité du système des Nations Unies à défendre les droits de l'homme.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais dire que je souscris à ce que vous avez affirmé dans votre lettre datée du 9 mars – à savoir qu'il y a d'autres questions importantes à l'ordre du jour de la réforme qui appelleront toute notre attention et notre abnégation au cours de la présente session de l'Assemblée générale. La création du Conseil des droits de l'homme allégera l'ordre du jour et permettra aux délégations d'examiner d'autres questions fondamentales pour l'Organisation, telles que la réforme du Conseil de sécurité, la revitalisation de l'Assemblée générale, la réforme de la gestion, la réforme du Conseil économique et social et le développement, question qui nous préoccupe beaucoup.